

Jardiner en ville, pour végétaliser l'urbain

Cette année, la ville de Rennes invite ses habitants à s'approprier les rues en les végétalisant. Les volontaires, passionnés de jardinage, pourront planter et semer au pied des façades d'habitation, des arbres ou du mobilier urbain.

Le printemps est là et, cette année, les habitants de Rennes sont invités par la municipalité à s'approprier les rues de la capitale bretonne en jardinant ! « Les Rennais qui le souhaitent peuvent jardiner les rues : végétalisation des pieds de façades d'habitations, pieds de certains mobiliers urbains, pieds d'arbres, installation de jardinières... Tout espace public (hors parcs et jardins municipaux) peut être concerné », explique la mairie.

Concrètement, les amateurs de jardinage intéressés doivent s'enregistrer sur le [site de Rennes Métropole](#). Il faut ensuite remplir un formulaire et le renvoyer, accompagné d'un plan ou d'un croquis précisant votre projet. « Un permis de végétaliser est ensuite émis par la ville de Rennes, sous réserve que le projet respecte les conditions listées dans le cahier des charges », précise le site de la ville, qui envoie sa réponse sous un mois.

Sans produits phytosanitaires

Une fois le permis délivré, les citoyens à la main verte peuvent s'atteler immédiatement à la tâche. Les trottoirs doivent, évidemment, rester accessible aux piétons et aux personnes à mobilité réduite. La municipalité donne aux volontaires quelques consignes concernant l'arrosage, l'entretien sans produits phytosanitaires ou la sécurité.

Il est possible de planter des plantes au pied des murs des

habitations, au pied du mobilier urbain, des arbres... Si des travaux doivent être effectués – creuser le bitume, par exemple – la ville de Rennes peut les faire pour vous, il suffit de le demander. Vous pouvez aussi demander à la collectivité l'installation de jardinières sur les trottoirs. Alors à vos plantoirs !

Pour aller plus loin :

[La page Jardiner en ville sur le site de Rennes Métropole](#)